

Direction du Pôle Humanités

DELIBERATION N°CPHU_220517-01
Conseil du Pôle Humanités

Séance du 17 mai 2022

POINT 1- Procès-Verbal du 15 mars 2022 du conseil de Pôle Humanités (pour approbation)

LE CONSEIL DE POLE

Vu le code de l'éducation

Vu les statuts de Nantes Université

Vu le règlement intérieur provisoire d'application des statuts de Nantes Université notamment son article 10

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Membres en exercice : 30

Nombre de votants : 19

Voix pour : 19

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Article n°1 : Approbation

Le conseil de Pôle approuve tel qu'annexé le procès-verbal de la séance du 15/03/2022.

Article N°2 : Exécution et publicité

Le directeur du Pôle Humanités est chargé de l'exécution de la présente délibération et de sa publicité.

A Nantes, le 17 mai 2022,

Le directeur du Pôle Humanités



Affiché le : 17 mai 2022

Transmis au Rectorat le : 11 octobre 2022

Le Conseil de Pôle Humanités de Nantes Université s'est réuni mardi 15 mars 2022 à 9h00, en formation plénière, en présentiel avec des participants en visioconférence, sous la présidence de Monsieur COTTIER Philippe, président du Pôle Humanités.

Membres présents au Conseil en présentiel : Membres du Conseil de Pôle exceptés les membres mentionnés ci-dessous.

Membres présents par visioconférence :

Mme Evelyne LEVEZIEL
Mme Aurélie CLOAREC
Mme Annick PETERS-CUSTOT
M. Thomas RENARD
M. Bruno GNASSOUNOU

Absents / excusés :

Mme Maelys LEROUX
M. Bertrand GUILLET
Mme Leslie DE BONT
Mme Martine STIRLING
M. Dominique AVERTY
M. Pierre TEISSIER
M. Jimmy MOUCHARD
M. François MADORE
M. Mohamed MAANAN

Procurations :

Mme Hamida DEMIRDACHE	avec une procuration à	M. Werner WORGERBAUER
M. Alexandre RONNE	avec une procuration à	Mme Sophie BELAN
Mme Evelyne LEVEZIEL	avec une procuration à	M. Jeremy BEZAULT à partir de 10h

Le quorum étant atteint, M. Cottier ouvre la séance à 9h07.

ORDRE DU JOUR

1. Validation du PV du Conseil du 24 février 2022
2. Vie du Conseil (information) :
 - Règlement intérieur,
 - Représentant(e) égalité Femme/Homme
 - Constitution du conseil restreint
3. Présentation des MCC – Vote de principe sur validation globale des MCC pour cours mutualisés sur plusieurs composantes
4. Calendrier universitaire 2022/2023. Retour des conseils de composante
5. Présentation et échange sur la procédure d'avancement Enseignants-enseignants chercheurs
6. Présentation et échange sur arbitrages ATER et LRU
7. Points d'actualités :
 - Ressources humaines
 - Commission finances
 - GT Lettre d'orientation
 - Formation
 - Recherche
 - Vie étudiante et vie de campus
 - Relations internationales
8. Questions diverses : dont choix d'un créneau conseils 2022/2023.

1. Validation du PV du Conseil du 24 février 2022

La validation du PV du Conseil du 24 février 2022 se fera à la prochaine séance.

2. Vie du Conseil (information) :

- a) Règlement intérieur

Le RI n'avait pas été voté suite à une remarque d'Isabelle Garat sur un article des Statuts définissant les missions du Directeur de Pôle. Cet article étant une reprise directe des Statuts de NU, il ne peut pas être modifié.

Philippe Cottier considère donc que le conseil de pôle a voté le RI.

Le texte va être féminisé, puis transmis aux affaires juridiques pour présentation et vote au CA de NU.

b) Représentant(e) égalité Femme/Homme

Nathalie GRANDE sera notre référente et invitée à chaque Conseil de Pôle dès lors qu'elle aura reçu sa lettre de mission.

c) Constitution du conseil restreint

Le conseil restreint du Pôle Humanités se substitue au CAC dans plusieurs domaines. Il doit respecter la double parité Femmes/Hommes et MdC/PU.

Aujourd'hui nous avons 4 MdC et 4 membres PU mais Alexandre RONNE, membre du collège B, ne peut pas siéger sur les carrières des EC car il n'est pas EC lui-même. Le collège B est donc réduit à 3 membres et la double parité n'est pas respectée.

Philippe Cottier propose comme solution que Christine VIDAL-GOMEL ne siège pas dans l'étude des dossiers MCF. Les collèges (A et B) seront donc réduits à 3 membres chacun et la double parité sera respectée pour l'études des carrières MCF.

Philippe Cottier propose d'échanger sur la proposition du nouveau conseil restreint :

- M. Werner Wogerbauer pense que ce nouveau conseil serait très réduit, la représentativité des composantes ne serait pas respectée.
- Isabelle Garat pense que le problème est la construction même du conseil restreint en général, à 2 ou à 4 ce n'est pas important aujourd'hui mais ce pourrait être un problème plus tard. Elle a déjà siégé au CAC et ils étaient nombreux à discuter sur les dossiers.

Philippe Cottier mentionne que les dossiers seront étudiés en amont en commission d'harmonisation composée de Directeurs et Directrices d'Unités, de Directeurs et Directrices de composantes et de représentantes et représentants du personnel membres élus au conseil de pôle, puis validés par un vote au conseil restreint comme au CAC.

- Christine Vidal Gomel voudrait que les représentants du personnel soient associés à la réflexion.

Philippe Cottier mentionne qu'il y a urgence à voter les dossiers en attente aujourd'hui et propose de consulter les affaires juridiques à ce sujet.

- Michel Catala aimerait que la présidence des prochaines commissions d'harmonisation soit confiée à des collègues non Directrices ou Directeurs de composante ou de labos.
- Werner Wogerbauer pense que la garantie d'indépendance des EC est problématique avec la hiérarchie.

Philippe Cottier spécifie que ce sont les Directeurs de composantes non supérieurs hiérarchiques qui évaluent les dossiers.

- Yann Lignereux aimerait être invité aux travaux préparatoires pour prendre connaissance du processus avant de suppléer le conseil restreint du collège A.
- Thierry Guineberteau précise que c'est un collectif qui donne son avis, non pas un Directeur ou une Directrice.
- Christine Vidal Gomel précise qu'il y a des conflits d'intérêts et des conflits de personnes dans des évaluations. Elle demande de réfléchir à une procédure pour traiter ces dossiers avec précaution au retour du CNU.
- Michel Catala ajoute que la collégialité est la meilleure des protections contre tout abus de pouvoir. Ce problème peut se poser à tous les niveaux.
- Christine Vidal Gomel pense que la collégialité ne protège pas tout le monde.

Philippe Cottier propose qu'une fois défini le fonctionnement de cette commission d'harmonisation, si une personne pense qu'il y a un conflit d'intérêt, elle peut s'adresser à un membre du conseil restreint qui est constitué de représentants du personnel élus.

Pour rejoindre une réunion au département d' Histoire, Annick Peters-Custot, Evelyne Leveziel et Aurélie Cloarec quittent le conseil.

3. Validation MCC – Vote de principe sur validation globale des MCC pour cours mutualisés sur plusieurs composantes

Philippe Cottier demande au conseil de voter un principe sur les demandes de modification de maquette d'un cours mutualisé. Il propose d'« automatiser le fait, qu'au sein de notre pôle, une demande de modification de maquette d'un cours mutualisé ne soit faite que par la composante qui la porte. Elle se décline donc en s'appliquant de fait à ce cours aux autres composantes concernées sans que ces dernières n'en fassent la demande. »

- Pour rappel, les MCC sont validées en Conseil de Composantes, et les modifications de maquettes en Conseil de Pôle.
- Delphine Coat-Prou rappelle qu'il faut simplifier au niveau des maquettes mutualisées : la composante qui portera la maquette fera une demande qui sera validée au pôle et qui entraînera la modification pour l'autre composante. Les MCC se traiteront dans les composantes avec transmission de la décision à la scolarité.

VOTE à mains levées :

- > **Membres présents : 25**
- > **Membres en visio : 3**
- > **2 procurations**

- **0 contre**
- **0 abstention**

- **Le principe est adopté.**

Philippe Cottier précise que ce principe sera décrit précisément par écrit et envoyé à chaque composante.

4. Calendrier universitaire 2022/2023. Retour des conseils de composante

Histoire a voté contre le calendrier.

D'autres retours de composantes :

- Démarrage trop précoce de l'année,
- Durée de session 2 trop longue,
- Pas de semaine de révision au second semestre,
- Démarrage du second semestre en milieu de semaine,
- Une grosse réserve sur les samedis matin.

Philippe Cottier explique que 9,5 semaines sont consacrées à des examens/contrôles terminaux, l'équivalent d'un semestre. Un millier d'examens doivent être organisés sur le pôle pour un nombre très faible d'étudiants en session 2 de juin, l'idée est d'alléger le travail d'organisation, de surveillance et de réservations des salles. Il faudrait proposer la 2nde chance d'une autre façon : oral, contrôle continu (CC), autre écrit, voir envisager de réduire le recours à une seconde session par validation de CC.

Philippe Cottier propose de diminuer le nombre des épreuves aux S1 et S2, afin de réduire la durée des examens sans attendre la nouvelle offre de formation envisagée à la rentrée 2023. Cela permettrait un démarrage du second semestre en début de semaine.

Le Conseil débat sur cette idée :

- Isabelle Garat confirme que la session 2 pose problème car très peu d'étudiants viennent, il faudrait contracter cette session et n'organiser les examens que pour les étudiants qui viennent. Elle n'est pas favorable à un contrôle continu intégral. La centralisation des examens par la scolarité est une bonne chose.
- Beatrice Hébuterne questionne la gestion des « dispensés d'assiduité » en mode CC ? Elle apprécie les CC, leurs petits nombres et les moyens de corriger vis-à-vis de l'étudiant, elle les pratique. Mais s'il y a un grand nombre de personnes, ce peut être contre-productif.
- Fabienne Colombel veut bien y réfléchir mais mentionne qu'il y a des limites à ce système.
- Frédérique Robin propose de réduire la durée de l'épreuve.

A 10h, une alarme retentit, le Conseil doit évacuer les locaux.

A 10h19 - Reprise du Conseil.

Membres présents : 26

Membres en visio : 3

Philippe Cottier clôture le débat sur le calendrier, le CAC le votera ou nous demandera des modifications.

Il précise que la nouvelle accréditation est valable pour 6 ans et démarre au 01/09/2022. Il propose de remonter les maquettes telles qu'elles existent actuellement pour les voter en Conseil de Pôle. Elles seront valables pour la période de septembre 2022 à juin 2023. L'année prochaine le Conseil votera une nouvelle proposition de maquettes (nouvelle offre) qui sera mise en application durant les 5 années restantes (accord trouvé entre NU et l'HCERES). Les votes des nouvelles maquettes portées par NeptUNE se feront courant mai 2023.

- Michel Catala pense qu'il est important de garantir une 2ème chance pour les étudiants et de garantir aussi une certaine égalité des chances. Il est réticent au CC global par manque d'égalité des chances. Cela va entraîner une très grande hétérogénéité entre les pôles.
Il mentionne l'obligation d'inscription aux examens des étudiants qui passent la 2ème session, cela permettrait de réduire considérablement le nombre de créneaux horaires mis à disposition, on pourrait gagner une semaine.
Il mentionne aussi la possibilité d'une 2ème session « Light » (« système de rattrapage où l'on ne se repasse pas tous les éléments constitutifs »), elle pourrait s'adapter à l'ensemble des composantes.

Philippe Cottier répond que ce calendrier sera discuté à la prochaine conférence des Directeurs de Composante. La prochaine offre de configuration NeptUNE devra tenir compte de ces éléments. Ce sujet sera discuté dans un groupe de travail, Leslie De Bont a déjà commencé à travailler dessus avec des collègues.

5. Présentation et échange sur la procédure d'avancement Enseignants-enseignants chercheurs

Philippe Cottier précise les 2 phases dans l'étude d'avancement : Phase nationale CNU et Phase locale NU.

Il donne des détails sur le déroulement de ces phases notamment sur la partie concernant le Conseil de Pôle Restreint (qui suivra ce Conseil), à savoir : « *l'avis du Conseil de pôle restreint sur les activités pédagogiques et d'intérêt général* ».

Il explique que les dossiers seront par la suite étudiés par le CNU, la phase locale n'étudiera que les dossiers qui n'auront pas été retenus.

Sur la phase locale NU, il explique la nécessité de constituer une Commission d'harmonisation qui rassemblera les Directions d'Unités, les Directions de Composantes et le Conseil restreint du Pôle.

Il pose 2 hypothèses quant à l'idée de répartition de contingents entre les Pôles à l'échelle de NU:

- 1 : Répartition des possibilités fixées par le MESRI en lien avec les directions de pôles, puis examen et classement par les Commissions d'harmonisations polaires : Interclassement,
- 2 : Harmonisation directoire puis propositions d'avancement par le Conseil de pôle restreint.

Ces 2 hypothèses seront suivies de Décisions d'avancement de grades par la Présidente de l'Université avec harmonisation entre pôles.

- Michel Catala précise que le système d'interclassement antérieur permettait un certain lissage entre composantes. Il s'inquiète en se demandant si le nouveau système ne permettrait pas de faire quelques économies.
- Philippe Cottier indique qu'il n'y a pas à avoir d'inquiétude particulière en la matière. Des contingents sont fixés et seront utilisés dans leur totalité.
- Isabelle Garat questionne ce système par rapport aux membres de l'INSPE car il ne sont rattachés à aucun pôle.
- Philippe Cottier suppose que l'INSPE travaille en interne sur ses propres dossiers.

Philippe Cottier mentionne que NU sera avertie du contingent disponible par catégorie d'avancement et la répartition sera étudiée en amont ou en aval mais à ce jour, il n'y a pas eu de notification du Ministère.

Philippe Cottier expose quelques données concernant les avancements sur le pôle Humanités :

- Le bilan partiel montre que la moitié des collègues n'ont pas candidaté,
- Concernant la parité Femmes/Hommes : 48% de femmes sont promouvables
- La Commission d'Harmonisation a proposé le relèvement de deux appréciations (un Maître de Conférence et un Professeur) et un dossier à réétudier par le conseil restreint.

6. Présentation et échange sur arbitrages ATER et LRU

Philippe Cottier présente un tableau cadrant le pilotage des arbitrages ATER et LRU et explique que les données sont basées sur la répartition opérée l'an dernier. Les données négatives correspondent aux contrats qui se terminent, les positives sont les recrutements qui commenceront à la rentrée 2022. L'arbitrage de cette année est similaire à celui de l'an passé, sous réserve des départs imprévus (retraite, mutation, etc...).

Il demande à chaque composante de vérifier les informations fournies par le service RH et de remonter les fiches de postes demandés à Florence Bertin, référente RH au sein du Pôle humanités. Il invite les Directeurs et Directrices de composantes de commenter les changements éventuels à considérer.

- Sophie Belan ajoute une prolongation de détachement et un départ pour mutation en FLCE de plus.

Philippe Cottier invite à anticiper la phase suivante en seconde campagne et invite aux questions. Pas de question.

Philippe Cottier propose une discussion de fond au niveau de NU pour l'année prochaine et d'aller plus loin en termes de dotation de certains pôles par rapport à d'autres.

- Thierry Guineberteau propose de s'appuyer sur les nouvelles maquettes pour montrer le niveau de sous

encadrement du Pôle.

- Delphine Coat-Prou travaille déjà sur des indicateurs et relève des données par composante à ce sujet.
- Jean Michel Galharet alerte que le déficit budgétaire en psycho va énormément se creuser en 2022.

7. Points d'actualités :

- Ressources humaines

- La publication de la fiche de poste pour le recrutement d'un ou d'une Ingénieur(e) en communication est en cours :

De l'audition de 4 candidats, une personne a une grande capacité en termes de système d'information et pourrait nous accompagner, une autre connaît très bien les institutions de NU.

- Auditions pour recrutement ingénieur(e) lundi 14 mars
- En attente du choix RH (en cours)

- Commission finances

Sophie Belan membre du Conseil, veut bien participer à la commission finances pour le pôle. Lors de la première réunion, ils ont travaillé sur la répartition des moyens et sur des nouveaux modes de calculs. Cette commission ne prend pas de décision.

- Groupes de Travail sur la lettre d'orientation stratégique

Philippe Cottier présente ces groupes de travail où participent certains membres du Conseil. Il explique que le travail est mené en central et au niveau de chaque pôle et servira à fixer les grandes orientations pour les années à venir. Nos collègues ont déjà commencé ce travail en interne.

Les prochains points de l'agenda ne seront pas abordés à ce Conseil.

Philippe Cottier proposera, via un Doodle, des créneaux hebdomadaires pour les Conseils de Pole de l'an prochain.

Philippe Cottier informe sur les conditions particulières et financières des étudiants russes de l'université et le suivi par NU. Il conseille de protéger les réunions Zoom par un mot de passe à cause des perturbations voire des attaques pirates.

Philippe Cottier clôture le Conseil à 11h07.

2

